



DOCTRINE SPIRITUELLE

du Séraphique Docteur Saint Bonaventure

TRAITÉ

de l'examen de conscience



La science qui enseigne à l'homme l'art de vivre conformément aux lois chrétiennes s'acquiert de bien des manières; elle est le fruit tantôt du raisonnement, tantôt de l'enseignement, ici de l'exemple, là de la méditation des Saintes Ecritures; elle l'est encore de la discussion attentive de sa conduite. Ce dernier moyen est peut-être de tous le plus nécessaire; on devra donc chaque jour jeter un regard scrutateur sur ses actes, sur ses pensées, sur ses paroles, sur chacune de ses œuvres. Le sage s'instruit en agissant, et chacune de ses actions le fait progresser dans la possession de la vertu; c'est qu'en effet l'expérience le rend à chaque instant plus circonspect.

L'examen de conscience comporte cinq actes :

1. Le premier consiste à nous prosterner de cœur et de corps devant Dieu à qui nous devons adoration à triple titre: comme à notre Père qui nous a créés, nous a rachetés et nous a conservés; comme à notre Seigneur qui nous a délivrés de la rage de nos ennemis, nous a retirés de l'abîme de l'enfer et nous a conduits dans sa vigne en nous promettant le ciel pour récompense; enfin comme à notre Juge au tribunal duquel nous sommes accusés, convaincus et déclarés coupables: accusés par le cri de notre conscience, convaincus par l'évidence de nos fautes,